

Le département est découpé en 11 secteurs. La notion de «secteur» est utilisée pour...

...indiquer un voeu géographique.

Il est possible de décliner ce voeu géographique en fonction de la nature des postes souhaités: maternelle^{1&3}, élémentaire^{2&3}, remplacement Zil, remplacement Brigade. Sur la base de ce voeu tous les postes vacants du secteur de la nature souhaitée pourront être attribués à titre définitif. **A noter qu'en cas de possibilités multiples, le logiciel, utilisé l'an dernier, affectait les personnels sur le poste vacant le moins attractif!**

¹ Pour les secteurs 4 et 6 ce choix n'est pas possible (aucune école maternelle sur ces secteurs).

² L'appellation «élémentaire» regroupe tous les postes d'adjoints et de directeurs des écoles élémentaires et primaires.

³ Ne concernent que les postes d'adjoints. Les postes de directions et de classes uniques ne peuvent être obtenus sur la base de ces voeux.

...définir les zones des titulaires de secteur (TS)

Dans chaque secteur, l'administration a affecté des supports de titulaires de secteur: 76 l'an dernier. La fonction des personnels nommés sur ces postes est d'assurer les décharges de direction et les compléments de service des temps partiels.

Ces postes sont attribués à titre définitif et les personnels ont «l'assurance de rester chaque année sur la zone concernée». Pour autant l'organisation du service pourra être différente à chaque rentrée en fonction des compléments de service à effectuer. La répartition des postes à l'intérieur des secteurs sera de la responsabilité des IEN, elle devrait s'effectuer au cours du mois de juin.

L'administration affirme que la continuité du service sera la règle. Néanmoins, la localisation des temps partiels à compléter étant par nature mouvante, des ajustements seront nécessaires et inévitables...

Reste à en préciser les modalités. En cas de difficulté(s) contacter les délégués du personnel du SNUipp.

